

# PACTE DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'ÉCOLOGIE

## Transformation des modes de vie, des comportements et de la consommation

Extraits du rapport remis à Madame Létard et Monsieur Borloo  
Le 28 janvier 2010

### I. Objectifs

#### **Mettre fin aux circuits de consommation discriminant des pauvres**

Les distributions alimentaires de toute nature représentent aujourd'hui en France un équivalent quotidien de 2,5 millions de repas. C'est un véritable circuit de consommation spécifique pour les pauvres qui a ainsi été institutionnalisé. La mission demande que les pouvoirs publics prennent l'engagement de mettre en œuvre des politiques alternatives afin de limiter le recours à ces modes de consommation aux seuls dépannages ponctuels liés à des situations d'urgence particulières, individuelles ou collectives. (p. 4)

La mission souhaite ainsi que plusieurs initiatives qui lui ont été présentées soient largement diffusées et soutenues : agriculture de proximité, jardins familiaux et collectifs, accompagnement à l'auto-réhabilitation, organisation du secteur de la réparation pour limiter l'obsolescence des équipements, ainsi que de nombreuses autres initiatives portées par l'économie sociale et solidaire. (p. 4)

#### **Une consommation qui favorise les liens entre consommateurs et entre consommateurs et producteurs et vise à rendre la qualité plus accessible à tous.**

Le renforcement du lien social entre consommateurs et entre consommateurs et producteurs figure au cœur de cette nouvelle forme de consommation qui est recherchée. Le développement des circuits économiques courts et des réseaux associatifs favorisant les interactions sociales entre producteurs et consommateurs peut avoir des effets positifs, tant au plan social qu'environnemental. Plusieurs catégories d'initiatives se rattachent à cette problématique :

- l'économie sociale et solidaire (services sociaux de proximité, transports...)
- l'autoproduction agricole (jardins ouvriers et expériences apparentées...)
- l'auto-réhabilitation, accompagnée de l'affectation d'un logement
- la mise en réseau des agriculteurs et des consommateurs (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne – AMAP).

Plusieurs initiatives relevant des trois dernières catégories ont été présentées au groupe : Jardins de cocagne, Solid'Arles, Programme Autoproduction et Développement Social. Par-delà leurs différences d'approche – et notamment l'importance variable accordée à la dimension environnementale (agriculture bio, économies d'énergie...) – il est possible d'identifier un certain nombre d'apports communs qui méritent d'être mis en avant :

- 1) *Un impact positif sur le budget et la qualité de vie des populations défavorisées.* Toutes les pratiques mentionnées sont susceptibles de réduire le coût de certains biens (alimentation, entretien – réparation du logement) pour des ménages à faibles ressources, mais pas uniquement. Avec, en plus, un aspect qualitatif : possibilité de consommer des produits frais de qualité dont le prix est souvent par ailleurs prohibitif.

## 2) *La création de lien social.*

Dans toutes ces pratiques, la relation producteur – consommateur s’inscrit dans une trame de rapports sociaux plus complexes et durables. Une synergie se crée entre la réponse aux besoins essentiels et le développement des réseaux de socialisation et de solidarité. Les retombées positives sont donc évidentes en termes de lutte contre l’exclusion, de création de « capital social », etc. L’expérience Solid’Arles, basée sur un modèle économique, prenant en compte les difficultés des producteurs et des consommateurs, sur des rapports négociés, et une offre banalisée ouverte à tout public, ouvre des perspectives intéressantes.

## 3) *Le développement des savoir-faire liés à l’usage des biens.*

En matière d’alimentation, l’autoproduction et la participation à des associations de type AMAP vont souvent de pair avec l’acquisition de nouvelles compétences en matière de « savoir manger » (savoir acheter et cuisiner des produits sains et peu coûteux...). L’échange de savoirs multiculturels, la démarche d’adhésion et ludique jouent aussi ici un rôle important, comme la CLCV peut le développer dans les quartiers (concours de soupes, fête des voisins avec échanges de recettes, etc.).

En matière de logement, un récent rapport du Conseil d’État a souligné l’impact du « savoir habiter<sup>1</sup> » sur la qualité et le coût global du logement social, ainsi que l’apport potentiel de l’auto réhabilitation au développement de cette compétence<sup>2</sup>. (p. 15)

## II. Orientations

La mission demande aux pouvoirs publics de prendre l’engagement de mettre en œuvre, avec l’ensemble de nos concitoyens et, en premier lieu, les acteurs et les bénéficiaires de ces circuits de distribution, les politiques alternatives à ces circuits de distribution dans un délai raisonnable. Ces politiques permettront de limiter le recours à ces modes de consommation aux seuls dépannages ponctuels liés à des situations d’urgence particulières, individuelles ou collectives.

Une telle orientation doit bien sûr être déclinée avec des décisions complémentaires. La mission n’a pas cherché à en dresser une liste exhaustive tout en mentionnant certaines d’entre elles :

- la revalorisation des minima sociaux afin d’assurer la sécurité de droit des revenus sociaux ;
- le soutien à des circuits de consommation ouverts à tous tout en pratiquant des tarifications variant selon les consommateurs (ex. Solid’Arles auditionné par la mission) ;
- le développement des jardins familiaux qui peuvent favoriser l’apprentissage de savoir faire pour l’autoproduction alimentaire et contribuer aussi au « savoir manger » ;
- l’extension de la TVA à taux réduit aux produits de première nécessité bénéficiant d’un label officiel, avec dispositif préalable permettant d’éviter l’effet d’aubaine sur les marges. (p.27)

---

<sup>1</sup> Notion définie par le sociologue Daniel Cérézuelle comme « La capacité à la fois pratique et psychologique à utiliser et entretenir son logement, à se l’approprier, à maîtriser les diverses interactions sociales, techniques, symboliques, économiques, qui accompagnent le fait de vivre dans un logement, de l’entretenir, et pas seulement d’occuper des mètres carrés » (« Autoproduction et développement social », in Espace public et économie solidaire, revue Hermès, no 36, CNRS Éditions, 2003 et « Les jardins familiaux, lieux d’initiation à la civilité », revue Communication, no 74, 2003).

<sup>2</sup> « L’existence d’un habitat dégradé en milieu urbain ou rural et d’un habitat insalubre et le coût, considérable, des opérations de démolition et de reconstruction menées par l’ANRU permettent de cerner ce que peut coûter à la collectivité le défaut d’entretien irréversible des logements. Le mal-logement n’est en effet pas seulement une affaire de niveau de revenu : il découle également de modes d’habiter, de modes d’investissement dans l’habitat, ou de facteurs éducatifs ou culturels qui se traduisent par une méconnaissance plus ou moins grande du « savoir habiter » (Rapport du conseil d’État « Droit au logement, droit du logement », La Documentation française 2009, pages 255-257).

## *Promouvoir les jardins familiaux et collectifs dans les quartiers défavorisés*

Les politiques sociales – et notamment la politique du logement et la politique de la ville – devraient, comme y invite d'ailleurs le rapport cité du Conseil d'État, accorder une plus large place à l'auto-réhabilitation et à l'autoproduction, notamment dans le cadre des programmes de renouvellement urbain.

Dans ces domaines, les collectivités locales sont en première ligne, mais l'État a cependant un important rôle à jouer, à travers la formation des acteurs institutionnels, l'aide à la formalisation et la capitalisation des méthodes, l'intégration de ces démarches dans les filières de financement public, la mise en place de cahiers des charges, de référentiels de suivi et d'évaluation pour les services publics qui financent, etc. Il conviendrait également de clarifier le cadre juridique de ces pratiques et leur situation vis à vis des assurances.

Les jardins familiaux et collectifs permettent à des ménages à faible revenu de produire eux-mêmes une partie de leur alimentation et d'améliorer ainsi leur niveau de vie. De plus, surtout lorsqu'elles s'inscrivent dans un cadre associatif, ces pratiques ont des effets positifs en termes d'autonomie, de « capacités », de renforcement du lien social, d'apprentissages de gestes environnementaux (modes de culture).

L'un des principaux obstacles à leur développement est le manque de terrains disponibles. Il existe pourtant à la périphérie des agglomérations des terrains mal utilisés et mal entretenus qui gagneraient à être cultivés. Il convient donc d'inciter les collectivités et les aménageurs à prendre en compte cette fonctionnalité de l'espace dans les opérations de réhabilitation. Cela passe notamment par une mise en valeur de la qualité paysagère des jardins et de leur contribution à l'amélioration du cadre de vie. La sensibilisation des élus à cette problématique est essentielle.

Il est également nécessaire de soutenir les associations qui accompagnent ces pratiques dans une perspective de développement social. (p. 28-29)

## *Encourager un programme ambitieux d'accompagnement de l'auto-réhabilitation*

L'autoconstruction et l'autoréhabilitation accompagnées sont des mesures qui permettent aux habitants, grâce au réseau de relations de voisinage dans laquelle elle prend place et à son accompagnement technique et social, de se réappropriier individuellement et collectivement les fondamentaux du « savoir habiter », de reprendre confiance en soi, de rompre l'isolement et, pour les chômeurs, de mieux préparer un retour vers l'activité et l'emploi.<sup>3</sup>

La mission recommande en particulier deux actions fortes :

- Un programme ambitieux d'accompagnement à la rénovation par leur propriétaire des pavillons individuels énergivores.
- Un programme de soutien à l'auto-réhabilitation de bâtiments désaffectés par des coopératives d'habitat.

Cette dernière proposition pourra s'inspirer du modèle italien : pour tout bâtiment public désaffecté, on ne peut refuser un usage public par un groupe d'auto-réhabilitation, dès qu'il est formé en groupe de projet. La ville reste propriétaire des sols, même si l'habitant peut devenir propriétaire des murs (sans possibilité d'opération spéculative). De tels projets nécessitent aussi d'impliquer une banque éthique (le remboursement ne peut se faire qu'une fois les habitants installés). (p. 29).

-

<sup>3</sup> Daniel Cérézuelle, Crise du « savoir habiter », exclusion sociale et accompagnement à l'autoréhabilitation du logement, Cahier no DDX-07-11, juin 2007.